

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McKinnon): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McKinnon): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McKinnon): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Axworthy: Monsieur le Président, comme mon collègue l'a rappelé, nous sommes soumis à la clôture et nous n'aurons pas le temps de débattre tous les amendements. Bien que les quatre amendements du groupe suivant ne manquent pas d'importance, je préfère attendre pour les proposer afin que nous puissions passer au groupe qui les suit.

Le président suppléant (M. McKinnon): Rien ne s'y oppose. Les motions suivantes, n^{os} 52 et 70, seront débattues ensemble. Un vote sur la motion n^o 52 s'appliquera à la motion n^o 70.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry) propose:

Motion n^o 52.

Qu'on modifie le projet de loi C-130 en ajoutant à la suite de la ligne 27, page 41, ce qui suit:

«49. Tous les produits agricoles transformés contenant, à raison d'au moins dix pour cent de leur poids, des produits de fermes définis par la Loi (nationale) sur les offices de commercialisation des produits de ferme figurent sur la liste de marchandises d'importation contrôlée à compter du 1^{er} janvier 1989.»

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion n^o 70.

Qu'on modifie le projet de loi C-130, à l'article 112, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 85, ce qui suit:

«(3) Lorsqu'il appert, selon l'appréciation du gouverneur en conseil, que des produits agricoles transformés qui entrent au Canada en provenance des États-Unis contiennent, à raison de 10 p. 100 de leurs poids, des ingrédients soumis à une gestion de l'offre ou des prix, ces produits sont inscrits sur la liste de marchandises d'importation contrôlée.»

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, lorsqu'on examine les aspects très complexes et souvent très techniques du débat sur le libre-échange, il importe à certains moments d'en revenir à l'essentiel: les moyens de subsistance des gens, leurs emplois, leur revenu, leur industrie et leur rapport avec tout le pays. Les amendements que nous avons présentés portent précisément sur une question qui préoccupe les agriculteurs.

Avec votre permission, je vais citer une déclaration publiée dans le journal de Portage, dans la circonscription du ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer). L'article rapporte une déclaration faite par M. Archie McLean, vice-président de McCain Food, la plus grande société de transformation des aliments appartenant à des intérêts canadiens. L'article se lit comme suit:

M. McLean a déclaré que l'Accord, qui éliminerait la plupart des barrières commerciales entre les deux pays en 10 ans, est un désastre pour les agriculteurs canadiens et pour ceux qui travaillent dans les usines où l'on transforme les produits agricoles.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

«Nous allons survivre et prospérer en tant que société commerciale. Nous pouvons transporter nos usines dans le Sud, mais nos agriculteurs ne peuvent faire de même et nos travailleurs d'usine non plus.»

En régime du libre-échange, les sociétés de transformation voudront acheter les pommes de terre américaines qui coûtent moins cher, de dire M. McLean. Et elles voudront pas payer de frais de transport entre les fermes américaines et les usines canadiennes, a-t-il ajouté.

«Regardez ce qui se fait un peu partout dans le monde, et vous constaterez que la plupart des usines de pommes de terre frites sont situées à proximité des exploitations agricoles.»

M. McLean a affirmé qu'environ 720 000 Canadiens travaillent dans des entreprises agricoles et des usines de transformation et que le quart de ces emplois pourrait disparaître par suite de l'Accord commercial.

Il a déclaré que, à cause de sa géographie et de son climat, le Canada ne peut faire concurrence aux États-Unis dans l'industrie alimentaire et que l'agriculture ne devrait pas être assujettie de l'Accord.

Le journaliste continue en citant d'autres déclarations de M. McLean. Celui-ci a été membre du groupe consultatif qui, selon certains, a été abondamment consulté. J'ai en ma possession une lettre qu'il a écrite à l'ancienne ministre du Commerce extérieur, la députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), dans laquelle il a déclaré être un conservateur irréductible. Il n'a pas dit qu'il était néo-démocrate, socialiste, libéral ou rouge, mais conservateur et que, en tant que conservateur, il pouvait se permettre de dire que l'Accord était un désastre. On ne peut pas prétendre qu'il parlait au nom de son parti, mais au nom de son industrie.

La jolie ville de Portage La Prairie, dans le centre du Manitoba, va perdre sa plus importante industrie et ce ne sera pas parce que les Canadiens n'ont pas l'esprit d'entreprise ni le goût du risque, mais en raison du climat. La température y descend à 20 ou 30 degrés sous zéro en hiver. Nous devons construire de gros hangars et en chauffer le contenu. Notre géographie ne nous permet pas non plus de faire deux récoltes par année. Et il ne faut pas oublier les frais de transport.

C'est pourquoi, si on achète les pommes de terre plus au sud, on peut se les procurer pour 90 \$ la tonne alors qu'elles coûtent 120 \$ à Portage La Prairie et 140 \$ au Nouveau-Brunswick. Les sociétés qui produisent les pommes de terre frites, et les pâtés au poulet et tout le reste pourront survivre parce que les capitaux sont mobiles. Voilà à quoi rime le libre-échange. C'est une bonne affaire pour le grand capital qui peut se déplacer et qui ne se préoccupe pas des frontières. M. McLean le montre bien. Par contre, les travailleurs et les agriculteurs ne se déplacent pas. Ils doivent rester sur leurs terres et dans leurs villes.

Nous admettons que cet Accord favorise les grandes sociétés, mais il n'apporte rien aux agriculteurs ni aux travailleurs qui n'ont pas la même mobilité. Ils ne peuvent pas appuyer sur un bouton pour se déplacer en quelques secondes comme les capitaux. Cet Accord est discriminatoire et ne tient pas compte du fait que le Canada est situé au nord du continent, qu'il a des hivers durs et que les marchandises doivent y parcourir de longues distances, ce qui augmente nécessairement les frais de transport.